

Emissions de gaz à effet de serre et de polluants en France : Aperçu du premier trimestre de l'année 2024 avec le baromètre du Citepa

Résumé : les récentes données du Citepa concernant l'année civile 2023, montraient une baisse des émissions de GES de -5,8% par rapport à 2022, avec une réduction de tous les grands secteurs émetteurs. En complément de ces estimations annuelles, le Citepa met à jour, tous les trois mois, son baromètre des émissions mensuelles et propose une lecture de la tendance annuelle sur les douze derniers mois. Cette pré-estimation des émissions sur les trois premiers mois de l'année 2024 (janvier, février, mars) permet un premier aperçu de la situation de l'année civile en cours et actualise les tendances de fond sur les douze derniers mois (année mobile).

La France poursuit son objectif d'environ -5% en ce début 2024

Au total des secteurs, d'après le baromètre du Citepa, les émissions de gaz à effet de serre ont continué de baisser début 2024, de -5,3% par rapport au premier trimestre 2023 (hors puits de carbone) et de -5,5% sur douze mois glissants (année mobile). Tous les grands secteurs émetteurs continuent de participer à cette baisse et, comparativement au premier trimestre 2023, les réductions sectorielles du 1^{er} trimestre 2024 sont : la production d'énergie (-2 Mt CO_{2e}, soit -16,8%), les bâtiments (-1,6 Mt CO_{2e}, soit -7,1%), l'industrie (-1,1 Mt CO_{2e}, soit -5,6%), et les transports (-0,9 Mt CO_{2e}, soit -3%).

La production d'énergie : accélération de la production d'électricité décarbonée

Alors que la réduction observée au premier trimestre entre 2023 et 2022 était portée par le secteur de l'industrie (-2,5 Mt CO_{2e}, soit -11,5%) c'est au niveau du secteur de l'énergie que la baisse est la plus importante pour ce début d'année 2024.

Selon les données provisoires de RTE, la production totale d'électricité pour ce premier trimestre est en hausse (+15,32 TWh par rapport au premier trimestre de 2023). Cette évolution n'a cependant pas eu d'impact sur le niveau d'émissions associé au secteur. En effet, une forte baisse des émissions liées à la production d'électricité est observée et est expliquée par le recours réduit à la production d'électricité via les centrales thermiques à base de combustibles fossiles (-4,27 TWh, soit -31% par rapport au début d'année 2023) en faveur du nucléaire (+11,36 TWh, soit +13%) ainsi que de l'hydraulique (+7,06 TWh, soit +48%).

La dynamique de sortie des énergies fossiles se poursuit, alors qu'elles représentaient la seconde source de production au premier trimestre 2022 (11% de la production totale), elle est passée quatrième en 2024 en ne représentant plus que 6% du mix énergétique pour ce début d'année.

Continuité de la baisse des émissions du secteur résidentiel-tertiaire

Avec notamment un épisode de douceur très marqué en février, les émissions liées à l'usage des bâtiments continuent de diminuer (-1,2 Mt CO_{2e}, soit -15,6% observée pour ce même mois de février entre 2024 et 2023). Ce trimestre au global plus doux que l'an passé explique la forte baisse notamment estimée par le SDES pour les mois de février et mars de la consommation de fioul domestique ainsi que du gaz naturel. A noter qu'un des autres facteurs peut être la poursuite des comportements de sobriété en lien avec l'augmentation des prix de l'électricité à partir de février dans le cadre de la fin progressive du bouclier tarifaire, mis en place par le Gouvernement depuis 2021.

Baisse des émissions associées au transport en ce début d'année

Le secteur du transport voit ses émissions à la baisse pour ce premier trimestre avec à la fois une diminution pour :

- Le transport routier (-0,9 Mt CO_{2e}, soit -3,1%) portée par la baisse observée des émissions associées aux véhicules diesel.
- Le transport aérien français (-0,03 Mt CO_{2e}, soit -2,8%).

Alors qu'en moyenne le prix de gasoil¹ a diminué de 4% entre ce premier trimestre 2024 et celui de 2023, sa consommation a diminué de presque 6% (selon les données conjoncturelles du SDES).

¹ Cf. données INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/000442588>

Les émissions du transport aérien international (non pris en compte dans le total national), sont quant à elles à la hausse atteignant un niveau de 3,7 Mt CO₂e (+0,3 Mt CO₂e, soit +8,4%), niveau encore inférieur à celui observé avant la crise sanitaire (4,2 Mt CO₂e au T1 2019).

Qu'est-ce que le baromètre des émissions mensuelles du Citepa ?

En complément de l'inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, qui fournit chaque année N le bilan des émissions de l'année N-2, et en complément des émissions annuelles pré-estimées pour l'année N-1, le Citepa propose des estimations mensuelles des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques dans l'année en cours. En cohérence avec les émissions annuelles, le baromètre permet de suivre l'évolution des émissions au fil des mois de l'année en cours, et de comparer les émissions mois à mois avec l'année précédente. Les chiffres de GES présentés dans ce communiqué sont relatifs à la France périmètre UE (Métropole et territoires d'Outre-mer inclus dans l'UE).

Il s'agit d'une estimation provisoire des émissions. L'évolution de certains sous-secteurs n'est pas pré-estimée (une partie des émissions de l'agriculture, des déchets ainsi que le puits de carbone). Les prochains résultats de l'inventaire annuel du Citepa permettront d'affiner ces résultats.

Pour en savoir plus : <https://www.citepa.org/fr/barometre/>

